DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(ARTICLES L 224-3 ET L 223-43 DU CODE DE COMMERCE)

Le soussigné :

Monsieur Nicolas BARON, propriétaire de 360 parts, soit la totalité des parts de la Société ABCD BAT,

Associé unique de ladite Société,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 3 600 euros, dont le siège social est à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE (59229) 126 route du Chapeau Rouge , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 538 484 726 RCS DUNKERQUE,

lequel envisage la transformation de ladite Société en Société par actions simplifiée,

a décidé conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

La SARL Société Dunkerquoise de Conseil et d'Audit (S.D.C.A.), immatriculée sous le numéro 479 861 825 RCS DUNKERQUE, dont le siège est à DUNKERQUE (59140) 10 rue des Fusiliers Marins, représentée par Monsieur Jean-François CAUX,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et d'établir un rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE,

Le 23 Avril 2025

